

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Drouin

<https://www.cadre21.org/membres/af6df6cb1f5984491c03c07a>

Date d'obtention : 2020-10-14 19:51:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que notre rôle en tant qu'intervenant dans les écoles est important. Nous sommes souvent la première ressource au courant de situation comme celle là et nous devons faire en sorte que nos interventions soient efficaces.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'interviendrai différemment avec un élève instigateur. Retiré son cellulaire si je considère qu'il s'agit de la bonne intervention à faire et ne pas investiguer la situation avec lui (laisse la place à la police à ce niveau).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas demander à visualiser la/les photo.